



DigiSanté démarre dans les délais

Une année riche en événements touche à sa fin, et un nouveau chapitre passionnant nous attend !

Après des mois de préparation intensive, nous sommes ravis d'annoncer que le lancement de DigiSanté est imminent. Dès janvier 2025, nous passerons à la phase de réalisation, comme prévu. C'est une étape importante que nous avons franchie avec succès.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce résultat ! Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et nous réjouissons de poursuivre notre collaboration en 2025.

Avec nos meilleurs vœux,

Mathias Becher
coresponsable du
programme

Katrin Crameri
coresponsable du
programme

Marco D'Angelo
responsable suppléant
du programme

Nouvelles du programme



Image symbolique
coopération

Dans le cadre d'un message de financement, de diverses études fondamentales et de nombreux événements avec les parties prenantes, l'équipe DigiSanté a développé les éléments clés du programme au cours des deux dernières années. La documentation du programme, qui intègre l'ensemble des exigences de la Confédération en matière de projets de technologies de

l'information et de la communication, a été achevée fin novembre 2024. Le comité de programme l'a approuvée le 16 décembre 2024. Nous pouvons donc lancer la mise en œuvre dès janvier 2025.

Les sujets sur lesquels nous souhaitons définir une orientation commune avec les parties prenantes et les acteurs du système de santé, tant en termes de contenu que de forme, seront élaborés avec la branche. Pour atteindre cet objectif, nous avons créé, en collaboration avec le groupe spécialisé Gestion des données dans le système de santé, un comité de branche intégré à la structure de DigiSanté, et nous avons adopté un règlement spécifique. Les organisations sectorielles invitées ont jusqu'à fin janvier pour désigner leurs représentants au comité de branche. Sa composition sera publiée début de l'année prochaine sur le site Internet de DigiSanté.

Le programme DigiSanté prévoit également une révision et une adaptation des bases légales pertinentes. Pour ce faire, le programme a élaboré de nouveaux principes juridiques, s'inspirant des meilleures pratiques nationales et internationales, et intégrant des méthodes agiles mises en œuvre tout au long du programme. Ces principes doivent servir de référence pour tous les travaux de législation dans le cadre de DigiSanté et seront régulièrement évalués quant à leur adéquation à la pratique.

[Plus d'information sur les principes législatifs](#)

Liens

[Vidéo explicative DigiSanté](#)

[Message concernant le crédit d'engagement](#)

[Website DigiSanté](#)

Informations complémentaires

 [Twitter](#)  [YouTube](#)  www.bag.admin.ch